

Contexte

Au quotidien, notre organisation s'engage à agir en posant des gestes en adéquation avec les valeurs et la vision qu'elle prône. Justice et Paix a ainsi adopté une **charte éthique et écologique** et une **charte genre**. Elle a aussi obtenu deux certifications: l'une relative à la compensation de ses émissions de CO2 en finançant un projet dans le Sud, l'autre relative à la qualité de sa gestion interne.

Charte éthique et écologique

Notre organisation prône la justice sociale et climatique, la défense des droits de l'Homme et la protection de l'environnement. Nous insistons ainsi sur une nécessaire cohérence interne et externe dans nos comportements. Justice et Paix réalise donc des efforts pour réduire son empreinte écologique, tant au niveau de la mobilité que de ses achats.

Des achats et une consommation éthiques :

Le pôle administratif opte en priorité pour des choix éthiques et écologiques dans les achats et la consommation de l'organisation, tout en veillant à assurer l'équilibre budgétaire et financier.

Des déplacements écologiques et raisonnés :

Les employés se questionnent sur le choix de leur mode de déplacement. Ils œuvrent afin de les rendre le moins émetteur possible en énergie fossile dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ainsi, ils privilégient, tant que faire se peut, les transports en commun et doux, ainsi que l'intermodalité.

Les déplacements en avion ainsi que tout autre déplacement motorisé vers et à l'étranger font l'objet d'une attention particulière de la part du pôle administratif. Ainsi, dans la mesure où l'équilibre budgétaire est assuré, ce dernier compense les émissions en gaz à effet de serre produites lors de ces trajets auprès d'organismes extérieurs spécialisés.

[Charte éthique et écologique](#)

Compensation des émissions de CO2

Malgré nos efforts, certaines émissions de gaz à effet de serre (GES) ne peuvent être évitées. [*Justice et Paix a donc choisi de « compenser » ces émissions en soutenant un projet environnemental et social en Afrique.*]

Justice et Paix empêche la déforestation en Ouganda

En Ouganda, 95% de la population dépend du bois et du charbon pour cuisiner, ce qui engendre des problèmes de déforestation. Par ailleurs, le « four », composé de quelques pierres et de bois au sein de l'habitation, ne permet pas d'évacuer les fumées correctement. Cela provoque de nombreuses maladies respiratoires. UNICEF estime, par exemple, que 2 millions d'enfants meurent de pneumonie chaque année.

Pour compenser ses émissions de CO₂, Justice et Paix apporte son soutien au projet qui facilite l'accès des familles ougandaises à des fours à bois efficaces.

Chaque four permet de réduire la consommation de bois ou de charbon de 40%. Cela équivaut à réduire les émissions de 1,4 tonne de CO₂ par an. Comme le four évacue les fumées grâce à une cheminée, ce projet réduit aussi les problèmes de santé, et notamment les maladies respiratoires.

Justice et Paix participe aux objectifs de développement durable des Nations Unies

Justice et Paix a choisi un projet qui s'inscrit dans les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies. Parmi les 17 objectifs de l'ONU, notre projet en rencontre 8 !

Garantie et certification

Le projet de compensation de nos émissions de GES est :

- coordonné par [CO2logic](#), l'organisme le mieux classé au niveau belge et qui se situe en 2^e position au niveau européen
- certifié par [Gold Standard](#), un label reconnu mondialement

Téléchargez le [certificat de compensation des émissions CO₂ de Justice et Paix](#).

Avec ces deux partenaires, nous sommes certains que les réductions de GES liées à notre projet sont enregistrées et vérifiées indépendamment.

Pourquoi ne pas soutenir un projet au Nord ?

En Belgique beaucoup d'efforts sont effectués pour réduire notre impact sur le climat. Cependant certaines émissions de CO₂ ne peuvent être supprimées (missions à l'étranger, trajets effectués par les employés ou les volontaires pour se rendre dans les locaux de notre association...).

Etant donné que les gaz à effet de serre (GES) ont le même impact quel que soit le lieu où ils sont émis, la compensation permet de soutenir une réduction équivalente aux émissions de GES produit par nos activités, à travers des projets dans des pays en développement.

Charte sur l'intégration du genre

Convaincue que l'égalité des hommes et des femmes constitue un droit fondamental et une valeur essentielle à toute démocratie, notre organisation a conscience de son rôle en tant qu'acteur associatif. Elle s'engage donc à intégrer la dimension de genre dans ses activités, mais également dans ses moyens de communication, et à mener une gestion des ressources humaines en adéquation.

Cela implique qu'à tous les niveaux de notre institution :

- nous veillons à assurer une représentation des femmes aux postes de décision/direction, y compris au sein des instances décisionnelles (Conseil d'administration et Assemblée générale) ;
- nous sommes attentifs à la composition de l'emploi Hommes-Femmes et veillons, dans la mesure du possible, à assurer une parité ;
- nous déléguons un membre du personnel comme responsable genre et ce afin de faciliter une veille institutionnelle ;
- nous menons une démarche pro-active de formation continuée en genre à l'ensemble de nos collaborateurs, permanents et volontaires et ce de manière à connaître, utiliser et diffuser des outils spécifiques en genre auprès de nos publics et partenaires (Nord et Sud).

[Charte sur l'intégration du genre](#)

- Analyse [Quelle place pour le genre dans les préoccupations de Justice et Paix ?](#)
- Analyse [Femmes et conflits : les défis lancés par la Résolution 1325 de l'ONU](#)
- [Un chemin difficile vers l'égalité. Évaluation du Genre et Développement dans la Coopération belge](#)
- [Intégration du genre dans les ONG en Belgique](#) (Le Monde selon les femmes)
- [Genre et indicateurs de développement](#), Actes du 8 mars 2006 (Le Monde selon les femmes)
- [Appliquer les principes d'Istanbul](#), Forum sur l'Efficacité du Développement des OSC)]

Code éthique et déontologique

Notre équipe s'engage à respecter le cadre éthique de l'organisation, en veillant à incarner avec probité des valeurs de **transparence**, de **rigueur**, de **respect** et d'**indépendance**, dans une visée de consolidation du Bien commun.

Conscient des risques qui demeurent malgré cet engagement, un **mécanisme d'alerte** est prévu en cas de défaillance dans nos pratiques. Si vous avez été victime ou témoin d'un comportement inadéquat de la part d'un membre de notre personnel ou d'un·e de nos volontaires, veuillez nous écrire à l'adresse à [[**alerte@justicepaix.be*](mailto:alerte@justicepaix.be)]. Votre plainte sera traitée en toute discrétion.

Certification qualité

Fournissant une image claire sur les relations entre les actions et les résultats d'une organisation, **le label de qualité C2E-ONG** (Committed to Excellence) est un programme spécifiquement développé par les fédérations d'ONG belges avec la collaboration d'[EFQM](#) (European Foundation for Quality Management).

En s'engageant dans cette procédure de certification, Justice et Paix réaffirme sa volonté d'amélioration constante. Notre association s'est vue délivrer le certificat C2E pour la qualité de son fonctionnement grâce à :

- l'adoption de sa charte éthique et écologique
- sa politique de gestion des ressources humaines
- sa politique de gestion des volontaires.

Plus d'infos sur le [site d'ACODEV](#).

L'évaluation intermédiaire du programme DGD 2017-2021 de [CI.be](#) et la Commission Justice est à télécharger ci-dessous . Ce document porte sur l'évaluation du programme EMMO au Nord et le partenariat entre CJP et CI.be1. Les réponses de cette partie de l'évaluation mi-parcours devront alimenter une analyse plus globale du programme EMMO dans 6 pays du Sud et en Belgique afin d'identifier des constats plutôt génériques et des leçons qui peuvent orienter des adaptations/améliorations à la façon de travailler dans le futur.

Documents joints

[Charte éthique et écologique](#)

[Charte sur l'intégration du genre](#)

[17056_co2neutral_mobility_commission_justice_et_paix_12_tco2.pdf](#)

[evaluation_intermediaire_programme_commun_cibe_et_cjp_rapport_action_belgique.pdf](#)

[evaluation_intermediaire_programme_commun_cibe_et_cjp_rapport_actions_pays_partenaires.pdf](#)

[evaluation_intermediaire_programme_commun_cibe_et_cjp_reponse_manageriale.pdf](#)